

Jean-Pierre Sueur a posé le 3 février une question d'actualité à Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, relative à l'application effective de la décision du 2 octobre 2020 du Conseil Constitutionnel par laquelle celui-ci a demandé la promulgation avant le 2 mars 2021 des dispositions législatives permettant aux personnes détenues de saisir le juge judiciaire en cas de « *détention indigne*. » Cette décision fait suite aux condamnations de la France par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

>> [Lire la question et la réponse](#)

>> [Lire l'article de France 3 Centre-Val de Loire](#)

>> [Voir la vidéo](#)